

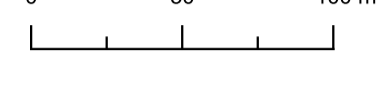
Delimitation des zones d'urbanisme et règlement graphique.

- Décret n° 2020-1100 du 12 mai 2020
- Arrêté préfectoral n° 41-1000 du 19 décembre 2022
- Révisé depuis le 17 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2025 approuvant la modification de son règlement de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président
Olivier CLEMENT

Echelle : 1/2500



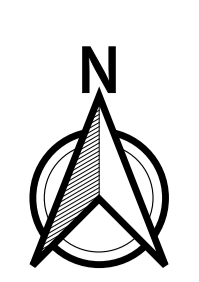
Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025



1bis, rue Nidiphone Niepce
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@ter-am.fr



22, Avenue de la Sablière
41290 BRACEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr



- Delimitation de zone
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
- Ub - Zone urbaine périphérique des cours de ville des pôles relais
- Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
- Uet - Secteur touristique à Bracieux
- Ua - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
- Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
- Uie - Secteur d'activités mixtes avec commerces
- Up - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone de développement urbain
- Alé - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
- Aléa - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
- Aléc - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
- Além - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
- Alot - Zone d'aménagement à vocation touristique
- Alotg - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfes
- Alotgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfes
- A - Zone à vocation agricole
- Ap - Secteur agricole paysager
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de château
- Nch - Secteur du domaine national de Chambord
- Nch1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
- Nch2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
- Nj - Secteur de jardin
- Nl - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Élément patrimonial bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
- Secteur d'ala inondation
- Mixité fonctionnelle
- Commerce à protéger (L. 151-18 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Secteur d'ala inondation
- Éléments cadastraux
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Surface en eau
- Limite Communale

